

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
112.77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par 13 Habitat : construction en maîtrise d'ouvrage directe de 80 logements collectifs locatifs sociaux (22 PLUS, 20 PLAI et 38 PLS) dans le cadre de l'opération "La Meunerie" à Miramas.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'OPH 13 HABITAT sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 10.983.904 € correspondant à trois emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, dont les caractéristiques sont présentées en annexe du présent rapport.

Cette demande concerne le secteur du logement social, construction en maîtrise d'ouvrage directe de 80 logements collectifs locatifs sociaux à Miramas, dans le cadre de l'opération « La Meunerie ». Cette dernière comprend également 20 logements individuels en accession sociale et s'intègre dans un projet d'écoquartier.

L'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'OPH 13 HABITAT s'élève au 01/01/2020 à 768.329.796,02 €. Cet encours représente 58,76 % de l'encours garanti des organismes HLM et 52,92 % de l'encours total garanti par le Conseil départemental.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à signer par l'organisme et le Département. Sont annexés les trois contrats de prêt correspondants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

